

Séance extraordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 16 décembre 2013 à 19h45, à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire Denis Gravel.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants:

Serge Bédard – district #1  
 Robert Kennedy – district #2  
 Alexander Tomeo – district #3  
 Dominick Giguère – district #4  
 Normand Clermont – district #5  
 Marie-Claude Gallant Prud’Homme – district #6

La directrice générale est également présente.

Le conseil municipal de Pointe-Calumet constate que l’avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code Municipal.

#### ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Service de police régionale de Deux-Montagnes/prolongation de l’entente
- 3.- Levée de la séance

13-12-270

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
 Et APPUYÉ par Robert Kennedy

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-12-271

#### SERVICE DE POLICE RÉGIONALE DE DEUX-MONTAGNES/PROLONGATION DE L'ENTENTE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Deux-Montagnes dessert actuellement les territoires des Municipalités de Saint-Joseph-du-Lac et Pointe-Calumet ainsi que la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, quant au service policier;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prenait fin le 31 décembre 2011 et que celle-ci est renouvelée d’année en année par le Ministre de la Sécurité publique, selon les pouvoirs qui lui sont confiés par la Loi sur la police;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-Calumet a l’obligation légale d’être desservie par un corps de police municipal de niveau 2 de service;

CONSIDÉRANT QU’À la suite de plusieurs rencontres, les Villes de Deux-Montagnes, Sainte-Marthe-sur-le-Lac et les Municipalités de Saint-Joseph-du-Lac et Pointe-Calumet se sont entendues sur la création d’une régie de police intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place de cette régie ne pourra pas être effective le 1<sup>er</sup> janvier 2014;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet demande au Ministre de la Sécurité publique de prolonger l'entente de service relative à la desserte policière par la Ville de Deux-Montagnes sur notre territoire, selon les modalités prévues à l'entente arrivant à échéance le 31 décembre 2013 et ce, jusqu'au 30 juin 2014 afin de conclure une entente intermunicipale pour la formation d'une régie policière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-12-272

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère  
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QU'À 19h47, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DENIS GRAVEL, maire

CHANTAL PILON, directrice générale